

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 944

Rubrik: Finances fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revoilà la TVA

(y) Selon l'article 41 ter de la Constitution fédérale, voté en novembre 1981, les deux recettes principales du ménage fédéral, à savoir l'impôt fédéral direct (IFD) et l'impôt sur le chiffre d'affaires (Icha), cesseront en 1994 d'alimenter la caisse tenue par Otto Stich. En prévision de cette échéance, le Conseil fédéral a présenté, l'automne dernier, quatre variantes pour un éventuel régime des finances fédérales, livrant le tout en pâture aux cantons, partis et associations, qui viennent de rendre leurs volumineuses copies au Bernerhof (DP 929, 24.1.88).

Avant l'été en principe, on saura si le Conseil fédéral maintient sa préférence pour un Icha rénové, combiné avec une forme ou une autre d'imposition de l'énergie; ou bien s'il tente, contrairement à la volonté de M. Stich, de sauter par-dessus l'ombre portée par les échecs de 1977 et 1979, pour relancer l'idée d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA), c'est-à-dire d'une imposition multiphase et générale de la consommation.

Visionnaires

A l'heure où le débat sur la fiscalité fédérale n'a pas encore pris la tournure, forcément restrictive, qu'il aura d'ici quelques mois, on peut encore rêver à une réforme cohérente du régime des finances fédérales. Soyons donc visionnaires et oublions un instant que nous vivons en Suisse, où rien ne garantit que même la solution du plus petit dénominateur commun va l'emporter. Admettons donc que l'on profite de la double échéance de 1992 (marché intérieur européen) et de 1994 (finances fédérales) pour repenser l'ensemble de la fiscalité helvétique.

L'idée s'impose d'un partage plus net, pour ne pas dire total, des recettes fiscales: un redimensionnement de l'IFD lui permettrait de retrouver des proportions d'il y a une trentaine d'années, quand l'imposition sur le revenu et la fortune procurait à la Confédération seulement le quart de ses rentrées, tandis que ces dernières proviendraient à nouveau en majeure partie (60% au moins) de la fiscalité indirecte. Ce rééquilibrage, tant à l'intérieur de la Confédération qu'entre cette dernière et les cantons, permettrait d'alléger la charge, aujourd'hui très fortement progressive, représentée par l'IFD. Si l'opération devait se

solder par un supplément de recettes fédérales, cet excédent contribuerait à débloquer le financement de certaines prestations sociales — assurance-maladie en premier lieu, mais peut-être aussi AVS au siècle prochain. Du coup, l'édifice fédéral des finances publiques trouverait une cohérence que tout le monde s'accorde à lui refuser aujourd'hui.

Optimistes

Mais soyons simplement optimistes, espérons que la foule des oui à la TVA, même assortis de toutes sortes de *mais*, fera réfléchir le Conseil fédéral sur l'opportunité de passer, dès 1995, au système de taxation de la consommation imposé dans l'Europe communautaire et d'ores et déjà en vigueur dans tous les pays du continent, sauf l'Islande et la Suisse. Dix ans après la seconde votation négative sur la TVA, l'idée de cette forme d'imposition à plusieurs stades a fait un chemin considérable: les chefs d'entreprises y sont désormais acquis, tout comme les salariés de l'Union syndicale, les directeurs cantonaux des finances (y compris les plus fédéralistes) ou les organisations de consommateurs. L'adoption d'une TVA, même aménagée et compliquée par le perfectionnisme helvétique, mettrait la fiscalité indirecte suisse à un niveau européen, évacuant du même coup les innombrables problèmes liés à la rénovation de l'Icha, tout comme à l'imposition concomitante des agents énergétiques.

Réalistes

Mais soyons réalistes et lisons entre les lignes des prises de position rentrées ces derniers jours au Département fédé-

ral des finances, où leur dépouillement va prendre des semaines. Mauvaise conseillère, la peur domine partout, prémisses classiques à l'inaction. Certes, personne ne préconise ouvertement le statu quo; mais les plus audacieux eux-mêmes souhaitent que l'on ménage les contribuables les plus bruyants de Suisse (bistroquiers, coiffeurs, garagistes, etc), alors que l'un des mérites de la TVA réside précisément dans son universalité.

Marqués par les obsessions du moment (taxe occulte, réforme du droit de timbre, imposition de l'énergie), les avis donnés dans le cadre de la procédure de consultation qui vient de s'achever n'en sortent que pour envisager l'ensemble du problème en des termes fortement réducteurs.

La grande préoccupation actuelle s'appelle «Staatsquote», c'est-à-dire la part prise par les collectivités aux affaires du pays, telles que les mesure le produit intérieur brut (PIB); le Conseil fédéral admet lui-même que le ménage helvétique ne doit pas dépasser un dixième du PIB, proportion inscrite dans la planification financière pour les années à venir. Mais dès qu'on cite un tel chiffre, on pousse aux enchères — aux sous-enchères en l'occurrence. Il va sans dire que le cinquième du budget fédéral représenté par les dépenses militaires ne serait pas touché par les réductions souhaitées.

Menaçants

Au total, le débat en cours sur l'avenir des finances fédérales se déroule comme tant d'autres à un double niveau: celui des discours, qui font la part belle à la clause de la compatibilité européenne de la Suisse, et celui des exigences réelles, qui tendent à l'appauvrissement de l'Etat. A cette tendance profonde de la majorité bourgeoise s'ajoute bien sûr, pour l'illustrer et l'aggraver à la fois, le lobbyisme des défenseurs d'intérêts catégoriels, d'autant plus efficace qu'il porte des préoccupations plus homogènes, et d'autant plus redouté qu'il paraît susceptible de faire capoter un référendum facultatif ou obligatoire.

Telles sont les contraintes de la démocratie directe appliquée aux problèmes des finances publiques et de la fiscalité. ■